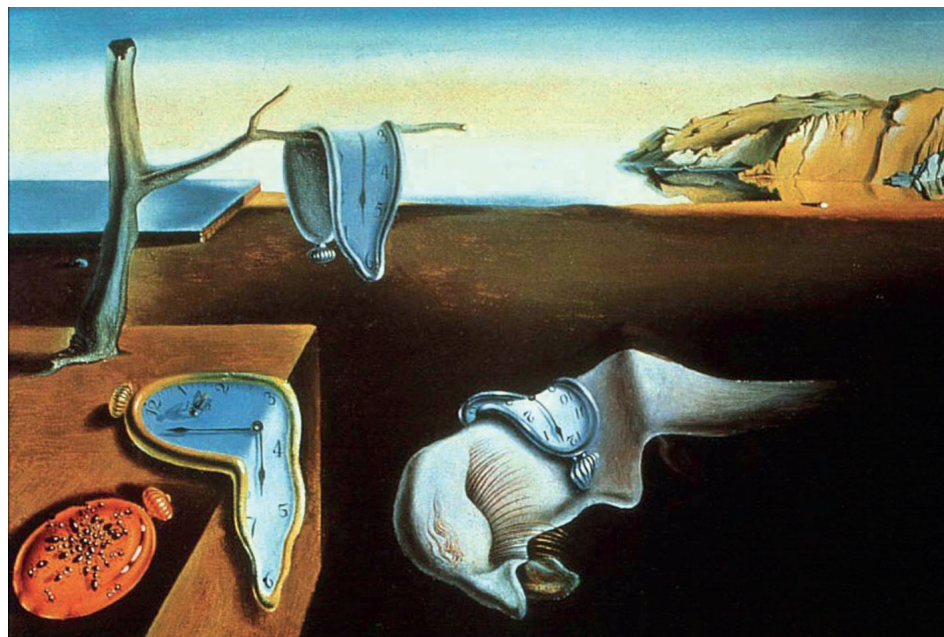


la ville à mille temps



Nos modes de vies évoluent rapidement et complexifient l'articulation entre les temps de travail, de loisirs et les temps destinés aux relations sociales et à la famille. Les rythmes s'accélèrent et dans le même temps nos besoins en matière de déplacements et de services se modifient.

L'adoption d'une approche temporelle dans la réalisation de missions de services publics peut contribuer à penser le développement et l'aménagement du territoire en accord avec ces nouvelles préoccupations.

La « gestion des temps » de la ville poursuit trois objectifs principaux. Elle permet d'agir en faveur de l'égalité sociale en révélant des inégalités et en luttant contre celles-ci par un travail sur l'accès aux services. Ces politiques publiques peuvent également favoriser la proximité et fluidifier nos déplacements en assurant une gestion efficace des infrastructures et des horaires de services. Elles impactent donc directement la mobilité et l'occupation de l'espace. Enfin, la gestion des temps dans la ville permet de mieux répondre aux contraintes d'un monde aux ressources finies en favorisant la mutualisation de services et d'équipements mais aussi en s'adaptant aux nouveaux usages.

Ce décryptage est l'occasion de revenir sur ces différents enjeux de la gestion du temps, d'en saisir les origines et de mieux appréhender son inscription dans les politiques publiques.

questions de définitions

Gérer les temps de la ville, un outil d'aménagement urbain ?

Notre rapport au temps évolue : diminution du temps de travail et augmentation des temps de loisirs, accélération des échanges et des mobilités en lien avec le développement du numérique, féminisation du travail, développement d'horaires décalés...

Ces évolutions se traduisent notamment par une diversification et une dispersion des activités sur le territoire (dissociation entre lieu de travail et lieu de vie, modes de vies plus nomades, travail à distance et coworking).



Elles s'accompagnent aussi d'une individualisation des pratiques qui se répercute sur les rythmes de la ville par un lissage des heures de pointes et un étirement de la demande d'offre de services urbains (soirées, week-end...). Cela génère des problématiques de gestion des services pour les collectivités en termes d'offre et d'horaires.

Le temps, un enjeu pour la puissance publique ?

Oui, la puissance publique doit pouvoir garantir une qualité de vie pour tous et des conditions d'équité d'accès à l'offre de services en ville. La gestion des temps y participe notamment :

- en permettant de répondre aux enjeux d'équités : entre hommes et femmes (double journée pour les femmes principalement, les femmes dans l'espace public...), sociales (accès aux services et transports pour les salariés travaillant en horaires décalés...) et générationnelles ;
- en impliquant une modernisation du service public (services numériques...);
- en permettant d'optimiser l'investissement public et générer ainsi des économies budgétaires (mutualisation et optimisation de services ...);
- en offrant un levier pour permettre un aménagement optimisé de l'espace par une gestion maximisée des équipements et des infrastructures ou en évitant des déplacements inutiles par exemple.



La gestion des temps est à intégrer dans les politiques publiques. Elle permet à une collectivité de mieux articuler les temps professionnels et personnels des habitants. Elle concerne nécessairement plusieurs champs de l'action publique et peut se décliner sous différentes formes (prospective, gestion d'horaires ou d'usages, coordination des services publics et marchands ...).

des évolutions temporelles

plus loin

France

Evolution de la distance domicile-travail entre 1982-2008



source : CGDD

plus de temps libre

Diminution du temps de travail hebdomadaire en moyenne depuis 1980
+2h20 en Europe



source : OCDE

Evolution du nombre de personnes travaillant hors de leur commune de résidence



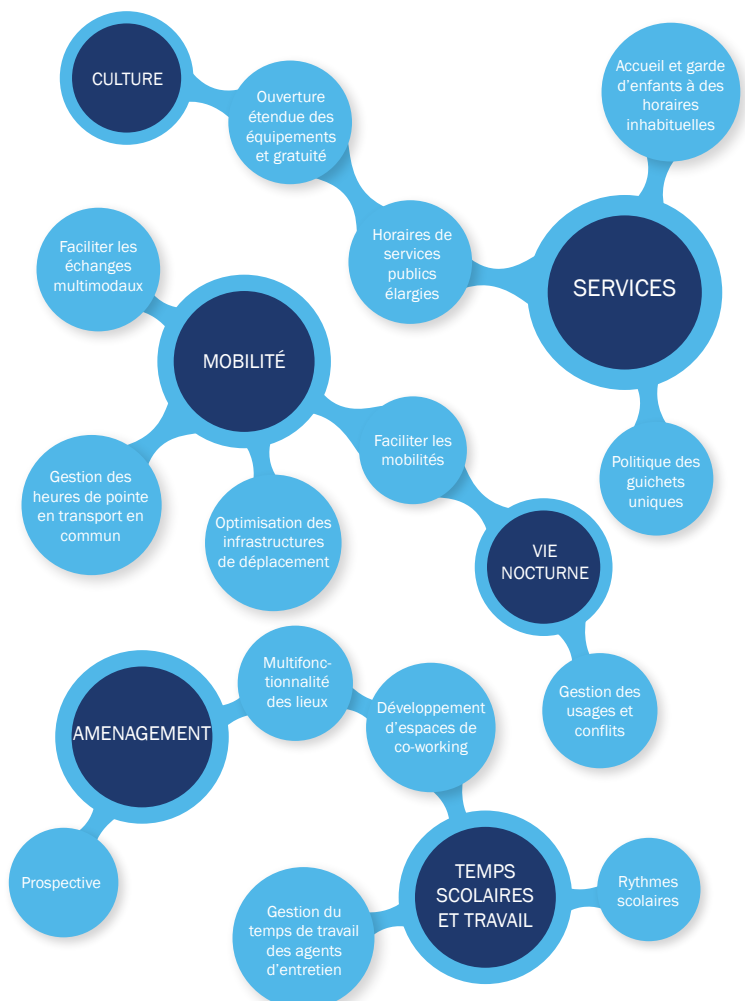
source : INSEE/RP 1982

Temps et distance moyenne consacrée aux déplacements par jour

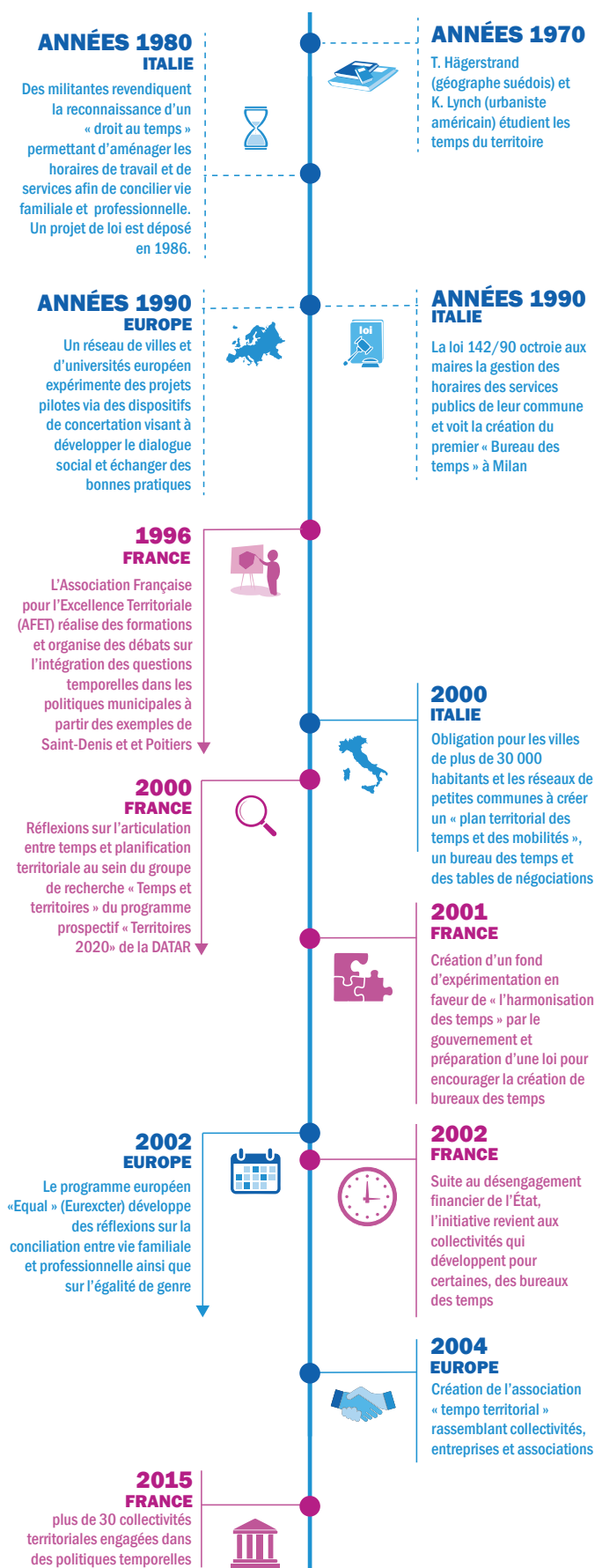


source :EDGT

les champs d'actions des politiques temporelles



les politiques temporelles : une question récente



Les acteurs publics peuvent-ils réguler les temps dans la ville ?

Oui, mais pas tous. Les capacités d'intervention des acteurs publics dépendent notamment des compétences déterminées par le législateur :

L'action du Préfet porte sur l'ouverture des commerces le dimanche, les vitesses routières, l'ouverture des bars au-delà de l'heure légale...

Le Maire intervient sur des questions aussi variées que les rythmes scolaires en primaire et maternelle, les horaires de stationnement et de fermeture des voiries, les limites de vitesses en ville, l'ouverture des commerces le dimanche (dans la limite de 5 par an)...

L'inspecteur d'académie a pour sa part un rôle en matière de calendrier scolaire annuel et de définition des horaires dans les collèges et les lycées.

Dans le monde du travail, **l'Inspecteur du travail** a compétence pour accorder des dérogations au temps de travail journalier et au repos dominical, et plus globalement, **les entreprises** jouent un rôle déterminant sur l'organisation des horaires de travail.

Les acteurs publics peuvent-ils aller plus loin que les compétences légales ?

Oui, au-delà de leurs obligations légales, les acteurs publics peuvent intervenir en mettant en œuvre des actions volontaires en lien avec les acteurs qui régulent les temps de la ville. A titre d'exemples :

- La mise en place de « bureaux des temps » (Rennes, Poitiers, Paris), des espaces des temps (Lyon, St Denis) ou des missions de design de services publics vise à repenser et à réorganiser l'offre de services publics en intégrant la question de la gestion des temps dans la ville.
- La prise d'arrêtés municipaux et préfectoraux ou la construction de chartes permet de réguler l'usage de l'espace public ou les horaires des services en concertation avec les usagers.
- La mise en place de lieux comme des guichets uniques, des accueils périscolaires tôt le matin ou tard le soir, des espaces de coworking peuvent contribuer à répondre aux besoins de la population.

Les actions visant à adapter l'offre de service existante, leur usage, leur accessibilité sont nécessairement co-construites et doivent répondre à des besoins bien identifiés pour être efficaces. Elles sont donc nécessairement spécifiques à chaque territoire.



Quelle prise en compte de la saisonnalité ?



Si la gestion des temps concerne majoritairement les temps quotidiens, elle est aussi capable d'intégrer la diversité des rythmes d'un territoire. La prise en compte de la saisonnalité en est un bon exemple. Elle doit permettre de concilier services pour les habitants permanents, saisonniers et touristes mais aussi de prévenir la sur sollicitation d'usage des équipements publics et des infrastructures.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà expérimentées :

1. Le maintien d'une offre de services continue et adaptée : meilleure répartition des fermetures entre juillet et août, renforcement des actions des collectivités autour de la jeunesse, de la culture (ouverture des musées, bibliothèques...), services temporaires ou saisonniers...

2. La gestion différenciée des mobilités : adaptation des transports en commun (plages horaires, fréquences, instauration de navettes...), du stationnement et des voies de circulation répondant à l'afflux de visiteurs.

3. Le dimensionnement des équipements et espaces publics : espaces flexibles pouvant accueillir différents usages générant ainsi des économies pour la collectivité (en fonction des caractéristiques climatiques et des taux de fréquentation en haute et en basse saisons).

4. Les aménagements temporaires ou « éphémères » : nouveaux usages des espaces participant à l'attractivité du territoire comme les plages urbaines, les cinémas éphémères, la piétonisation des rues et berges sur le temps estival.

pour aller plus loin

Articles

[Boulin J.-Y., 2003, « Les temps de la ville. Au-delà d'un aspect fonctionnel (l'organisation des services publics), les politiques des temps visent à un « bien-être temporel », offrant disponibilité et prévisibilité à tous », Revue Projet, vol. 273, n° 1, pp. 64-72.]

[Beyer C., Royoux D., 2015, « L'aménagement temporel territorial : repenser les territoires en conjuguant espace et rythmes », Métropoles, n° 17.]

[Beyer C., Royoux D., 2015, « Représenter les temporalités territoriales : une approche cartographique et chronophotographique des rythmes urbains », Cahiers de géographie du Québec, n° 59166, pp. 91-108.]

[Gwiazdzinski L., 2009, « Chronotopies - L'événementiel et l'éphémère dans la ville des 24 heures », Bulletin de l'Association de géographes français, n° 3, pp. 345-357.]

[Vassallo P., 2005, « Ville et politiques temporelles », Mouvements, vol. 39-40, n° 3, pp. 112-120.]

[« Vers un nouvel essor des politiques temporelles », Service public territorial, n° 27, juin 2017, pp. 10-15.]

Ouvrages

Boulin JY., 2008, Villes et politiques temporelles, La Documentation française, 244 p.

Mallet S., 2013, « La saison comme temps social : la prise en compte de la saisonnalité dans les politiques temporelles », in Guez (dir), Saisons des villes, Donner lieu, pp.180-193.

Sur la toile

www.tempoterritorial.fr

www.senat.fr/rap/r13-558/r13-55813.html

addrn

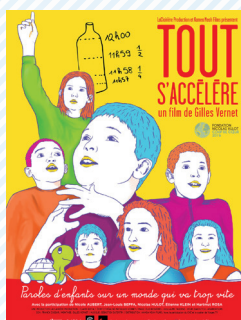
agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire

Rédacteur en chef : Kevin Chesnel
Comité de rédaction : Marie Pouplet, Claude Maillère, Samuel Soriano
Conception graphique : Sandra Biguet
Responsable de publication : Samuel Soriano
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2018
Crédit photo : p.1 La Persistance de la mémoire de Salvador Dalí ; p.4 Creative Commons
ISSN : à déposer
Site internet : www.addrn.fr

à voir et revoir

« Tout s'accélère » de Gilles Vernet – 2016

« Tout, tout le temps, très vite ! » Au travers du regard d'enfants d'une classe de CM2 mais aussi par le témoignage d'experts, ce film porte un regard sur l'accélération de nos modes de vies. Développement économique et technologique effrénés sont ici mis en débat sous la houlette d'un ancien trader.



MELCHIOR COWORKING

Un outil d'attractivité territoriale
[Grand Lyon, Rhône]

Espace de coworking dans le périurbain

Date : depuis 2010

Thème : Temps de travail et mobilité

Acteurs : Métropole du Grand Lyon, Commune de Charly, Région Rhône Alpes, Chronos (bureau d'études), associations.

Projet :

- faciliter le travail à distance pour les habitants des espaces périurbains (étude Chronos) et ainsi diminuer les déplacements pendulaires,
- maintenir des habitants en journée favorisant l'activité de services (crèches, Poste...) et la consommation locale (boulangeries, épiceries...),
- limiter les besoins en infrastructures de transports et maximiser le temps quotidien

Liens : www.melchiorcoworking.fr
coworking.grandlyon.com/la-charte



HYPERPOINTS MÉTRO

Un outil d'optimisation des infrastructures de transports
[Rennes, Bretagne]

Démarche de concertation pour la régulation du nombre de passagers du métro aux heures de pointes

Date : depuis 2010

Thème : Mobilités

Acteurs : Bureau des temps et service transports urbains de Rennes métropole, Universités Rennes 1 et 2, lycées, CHU de Rennes et l'hôpital de Pontchaillou, le prestataire de transport Kéolis, le CROUS et des mutuelles étudiantes.

Projet :

- réguler le nombre de passagers aux heures pointes afin d'améliorer le confort des usagers (décalage des horaires de cours des étudiants...),
- réduire les temps de déplacements et améliorer la sécurité lors de l'évacuation des quais,
- réduire les surcoûts liés à l'achat de rames et à l'électricité.

Liens : <https://www.senat.fr/rap/r13-558/r13-558.html>



Les bureaux des temps, c'est utile ?

Oui, un bureau des temps est un service, au sein d'une collectivité territoriale, qui a pour mission d'animer une réflexion sur les temps du territoire. C'est ce bureau qui prend l'initiative du dialogue avec les acteurs du territoire concernés par la gestion des temps : services de la collectivité dans laquelle il s'inscrit, autres collectivités, citoyens, entreprises...

Les bureaux des temps peuvent :

- réaliser et/ou coordonner des enquêtes et des dispositifs de concertation afin de mieux connaître les usages et les besoins des acteurs du territoire.
- réaliser des études pour différents projets d'aménagements, de transports, même si leur implication dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme reste à construire.
- établir un plan d'actions concrètes à mettre en place pour répondre aux besoins identifiés.

Souvent, les actions identifiées par les bureaux des temps (mobilité, vie nocturne, travail à distance...) se concentrent sur des thématiques qui sont mises en œuvre par d'autres acteurs (un autre service, une association, une entreprise...) disposant de la compétence légale.



Design de services publics, à quoi ça sert ?

Pour améliorer les services à la population, certaines collectivités font appel à des «designers de service public».

L'objectif de ces missions est de comprendre et d'améliorer le rapport entre les usagers et les services publics. Sur la base d'expérimentations, laissant place à l'échec, de nouveaux services (transports, médiathèque...) ou de nouvelles applications numériques peuvent être proposés dans le cadre de ces démarches.

Les designers de services observent et associent les utilisateurs finaux à la démarche de conception des prototypes. La question de l'accessibilité aux services publics (horaires, situation, numérique...) permet aux habitants de construire avec les designers, des services adaptés. Designers de services publics et bureaux des temps peuvent donc aboutir aux mêmes résultats par deux approches différentes.



questions de méthode

Observer le temps et les usages, c'est possible ?

Oui, des outils et méthodes, souvent issus des sciences humaines et sociales, ont été développés pour pouvoir inclure la dimension temporelle dans l'analyse des pratiques et des usages de la ville.

Ces outils proposent des solutions pour collecter des données (observation in situ ou satellitaire, entretiens, questionnaires) traitées et analysées afin d'identifier des dysfonctionnements et de proposer des améliorations.



A titre d'exemples :

- le **traçage GPS** permet, grâce aux données de géolocalisation des appareils GPS personnels, de connaître les parcours et la vitesse de déplacement des automobilistes et des piétons. Cette technique ne permet pas de connaître le motif du déplacement et doit souvent être complétée par d'autres sources de données,
- la **chronophotographie** consiste à utiliser la photographie comme outil de captation des rythmes dans un même lieu. Les photos successives renseignent sur le nombre d'individus, de véhicules et l'usage qui est fait de l'espace (circulations, activités sportives, loisirs et détente),
- les **cartes chronotopiques** permettent de représenter graphiquement l'évolution des usages d'un espace dans le temps afin de déceler d'éventuels conflits entre ces usages. Les flux, horaires de services, temps de coprésence entre des individus identifiés (sexe, âge, groupes, ...) sont représentés sur un fond de carte reprend les caractéristiques urbaines des lieux.

L'observation est-elle suffisante pour orienter les politiques publiques ?

Non, la visualisation des rythmes spatio-temporels et leur mise à jour restent complexes. L'absence de bases de données croisant données spatiales et temporelles, à l'exception des enquêtes ménages/déplacement, ainsi que l'absence d'institutionnalisation des données temporelles entraîne des études de terrains souvent longues et complexes pour les acteurs publics. C'est pourquoi, les études réalisées se cantonnent le plus souvent à une place ou un quartier.

Le format dynamique des cartes associé aux contraintes juridiques ne permet pas non plus, le plus souvent, de les insérer dans les documents d'urbanisme réglementaire (SCoT et PLUi).

LA BANQUE DES TEMPS

Un outil de mise en relations

[Pantin, Saine-Saint-Denis]

Partage de compétences et offre de temps libre

Date : 2017

Thème : Echanges de services et de temps

Acteurs : Association bulb, Est Ensemble, CGET, Ville de Pantin (les maisons de quartier comme lieux-relais).

Projet :

Le projet offre une nouvelle lecture du temps et en fait un vecteur social fort, soutenu par les politiques publiques, permettant de :

- mettre à disposition d'autrui son temps sur une plateforme en ligne,
- faire du temps libre un échange de services et favoriser le partage des compétences.

Lien : studiobulb.com



MOBILISCOPE

Un outil d'observation territoriale

[Île-de-France]

Géo-visualisation de la composition sociale des territoires infra-métropolitains en fonction du temps

Date : 2018

Thème : Mobilité et aménagement

Acteurs : Université Paris I (UMR Géographie-cités), organisme de mobilités (STIF, OMNIL), services de l'Etat (DRIEA).

Projet :

Il s'agit, à partir d'un outil de visualisation des déplacements de personnes :

- de connaître l'évolution de la composition sociologique des territoires au cours de la journée,
- d'adapter les services publics (types, horaires...) en fonction de cette connaissance,
- d'intégrer le paramètre temps pour renseigner l'occupation du territoire au cours de la journée.

Lien : <http://mobiliscope.parisgeo.cnrs.fr/>

